

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 480/2016
Date: 27 avril 2016
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 31.72-14.4
Classification: Non classifié

Loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA) (Modification) Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre III de la modification du 25 novembre 2015 de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA),

arrête:

La modification de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA), adoptée par le Grand Conseil le 25 novembre 2015, entre en vigueur le 1^{er} juin 2016.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Chancellerie d'Etat